Ecrit par Echo du Mardi le 12 décembre 2024

Mme HINTZ

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 août 2025
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 12 décembre 2024 sous réserves d'incidents

MOTTET & ASSOCIES
1 Rue Salisbury
Empress residence, BP 67
06310 BEAULIEU-SUR-MER

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testaments établis par la défunte en date du 6 mars 2014, suivi d'un codicille du 2 juin 2017 et du 2 octobre 2020, Madame Lieselotte Margot **HINTZ**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 2 avenue de la Gare « Les Portes du Lubéron ». Née à BERLIN (ALLEMAGNE), le 23 mars 1928. Veuve de Monsieur Jean-Paul WEYMERINGER et non remariée. De nationalité française. Décédée à AVIGNON (84000) le 1er août 2024.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 décembre 2024

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Jeanne CASPAR, Notaire Associée, Membre de la Société par Actions Simplifiée « MOTTET & ASSOCIES », titulaire de l'Office Notarial à la résidence de BEAULIEU-SUR-MER (06310) 1 Rue Salisbury, le 25 octobre 2024, suivi d'un acte complémentaire reçu par ladite Maître Jeanne CASPAR, le 6 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathilde GIRARD notaire à SORGUES (84700) 477 Avenue Jules Verne, Immeuble le Saphir, CRPCEN 84085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !